

Bilan partagé du PO FEDER/FSE 2014-2020 et contributions au PO FEDER/FSE 2021-2027

Participants

Frédéric DECOIN, monteur d'opérations	Val de Berry
Alice BORE, responsable pôle maîtrise d'ouvrage	Val de Berry
Laurent LEMBEYE, directeur technique du patrimoine	France Loire
Bruno ALAMICHEL, attaché principal	Chartres Métropole Habitat
Sylvette BARET-GUEYE, directrice technique du patrimoine	Habitat Eurélien
Laurent HUGUENIN-DURPOIX, directeur financier	Habitat Eurélien
Julien LAGARDE, trésorier - direction administrative et financière	OPAC 36
Yves DEBEAUMONT, directeur de la promotion immobilière	Scalis
Clément VAUDOUER, responsable stratégie patrimoniale	Scalis
Caroline GOAZIOU, chargée de mission financements	Val Touraine Habitat
Hugues MARCONNET, directeur patrimoine	Tours Habitat
Aline ROLLIN, directrice développement et aménagement	Tours Habitat
Franck SOURBIER, responsable gestion technique	Tours Habitat
Clémence RENON, responsable montage d'opérations	Tours Habitat
Sophie LOISEAU, responsable comptable	Tours Habitat
Arnaud CHALMIN, responsable maintenance et réhabilitation	Touraine Logement
Florian CANIZARES, responsable technique	3F Centre-Val de Loire
Hervé LELIEVRE, chef de projets	3F Centre-Val de Loire
Flavie TOURNEUX, responsable d'opérations	LIGERIS
Denis LEBERT, Directeur Général	Terres de Loire Habitat
Samuel BOUREAU, responsable patrimoine et développement	Loir et Cher Logement
Willy FREULON, directeur administratif et financier	Valloire Habitat
Aurore PATISSIER, chargée de mission financement	Valloire Habitat
Isabelle VALMAGGIA, directrice adjointe - direction de l'aménagement du territoire	Conseil Régional Centre-Val de Loire
Géraud DE SAINT ALBIN, directeur environnement et transition énergétique	Conseil Régional Centre-Val de Loire
Jean-Luc MARTY, chef de service PO FEDER/FSE	Conseil Régional Centre-Val de Loire
Claire GUYONNET, chargée de mission FEDER « Transition énergétique » et « Axe urbain »	Conseil Régional Centre-Val de Loire
Xavier TRIBALAT, chargé de mission direction de l'aménagement du territoire	Conseil Régional Centre-Val de Loire
William PALIS, chargé de mission pôle efficacité énergétique	Conseil Régional Centre-Val de Loire
Laëtitia SOMMIER, gestionnaire dossiers Axe Urbain FEDER/FSE	Conseil Régional Centre-Val de Loire
Anaïs LANTOINE, chargée de mission FEDER	Conseil Régional Centre-Val de Loire
France CORDIER, chargée de mission politiques patrimoniales	USH Centre-Val de Loire

Ordre du jour

- Bilan partagé du PO FEDER/FSE 2014-2020
- Perspectives et contributions pour le PO FEDER/FSE 2021-2027

INTRODUCTION - *France Cordier, chargée de mission politiques patrimoniales à l'USH Centre-Val de Loire*

L'USH Centre-Val de Loire, en collaboration avec la Région Centre-Val de Loire, a réuni les bailleurs sociaux régionaux pour échanger sur le bilan du financement des opérations de rénovation énergétique dans le cadre du PO FEDER/FSE 2014-2020 et les perspectives pour le prochain PO 2021-2027, en cours d'élaboration.

Le Copil Energie, réuni le 13 janvier dernier, a soulevé trois enjeux majeurs pour la rénovation du parc social :

- La rénovation des 41 000 logements sociaux énergivores à l'échelle régionale,
- La rénovation du parc social dans les territoires les plus détendus où l'on observe les plus fortes proportions de logements énergivores,
- Les systèmes de chauffage électriques : 3 logements sur 4 utilisant un système de chauffage électrique individuel sont énergivores (contre 12% pour les logements chauffés en individuel hors électrique ou 16% pour les logements avec mode de chauffage collectif hors électricité et fuel).

Conscients des enjeux liés à la rénovation énergétique de leur parc de logements, les bailleurs sociaux ont multiplié les projets de rénovation en 2020 et 2021 : plus de 6 900 logements ont été rénovés ou sont prévus pour une rénovation thermique sur cette période. Ces travaux amènent par ailleurs à des sauts énergétiques importants (atteinte d'étiquettes B ou C après travaux en grande majorité) mais nécessitent de lourds investissements : près de 74 millions d'euros ont été ainsi investis en 2020 par les organismes régionaux pour des travaux de rénovation énergétique (soit 25 700 euros en moyenne par logement rénové).

BILAN DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2014-2020 EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE – *Claire Guyonnet, chargée de mission FEDER «Transition énergétique» et «Axe urbain» et Jean-Luc Marty, chef de service PO FEDER/FSE – Conseil Régional Centre-Val de Loire*

La Région Centre-Val de Loire rappelle que deux leviers complémentaires sont mobilisés pour le financement des opérations de rénovation énergétique dans le cadre du PO 2014-2020 :

- L'axe « Urbain », qui concerne les projets situés en quartiers prioritaires politique de la ville
- L'appel à propositions Rénovation de bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique (axe « Transition énergétique »), visant à soutenir des projets exemplaires en termes d'efficacité

énergétique et de prise en compte des impacts environnementaux et sanitaires des matériaux utilisés.

Appel à propositions Rénovation de bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique :

L'appel à propositions Rénovation de bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique (axe Transition énergétique) permet le financement de travaux de rénovation de maisons individuelles dans le parc social jusqu'à 10 000€ par logement (dans la limite de 50% du coût total éligible), à la condition d'utilisation de matériaux biosourcés et d'atteinte du niveau BBC rénovation. Les travaux liés à l'efficacité énergétique ainsi que les frais d'études techniques réglementaires et thermiques sont finançables à ce titre pour des opérations d'au moins 8 logements (avec une possibilité de regrouper des opérations sur différents sites à conditions que celles-ci soient réalisées à la même période). Il est à noter que les projets de rénovation devront être terminés avant le 31/12/2022 (avec possibilité de prolongation au 28/02/2023) et qu'un abondement de 4 millions d'euros des fonds liés à cet AAP est prévu via REACT EU, la nouvelle enveloppe de crédits FEDER attribuée dans le cadre de la réponse à la crise et qui sera déployée à compter de la fin du 1er semestre 2021 en Région Centre Val de Loire.

A ce jour, aucun dossier n'a été déposé par les bailleurs sociaux de la région au titre de l'appel à proposition Rénovation de bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique.

Les participants soulignent des difficultés en termes de délais. Même en déposant un dossier en 2021, il est peu probable que les travaux puissent être terminés avant le début de l'année 2023, d'autant plus que le niveau d'efficacité énergétique demandé implique des travaux de rénovation lourds et des changements de systèmes de chauffage. Un élargissement de l'AAP pourra être envisagé selon les demandes des bailleurs sociaux en ce sens. Néanmoins les marges de manœuvre sont très limitées en termes de délais et un prolongement de l'AAP après le 28/02/2023 (date limite de fin des travaux) ne semble pas envisageable.

D'autres participants demandent un assouplissement des critères demandés. D'autres AAP en région financent des opérations exemplaires, souvent très coûteuses et pour lesquelles se pose la question d'une démolition plutôt que d'une rénovation, d'autant plus qu'aux coûts des travaux s'ajoutent des dépenses en termes de qualité de service ou de rénovation globale hors travaux thermiques.

Axe Urbain :

L'axe « urbain » du PO FEDER/FSE 2014-2020 permet le financement de programmes de rénovation thermique (isolation, ventilation notamment) dans les QPV, avec un objectif de rénovation de 4 000 logements sur cette période. Ces rénovations doivent permettre l'atteinte du niveau BBC rénovation ou d'une étiquette C (avec un gain minimal de 100 kWh/m²/an) après travaux. Le financement FEDER est de 2 000€ par logement, dans la limite de 50% du coût total éligible des travaux.

Au 31/12/2020, le bilan de la consommation des crédits liés à l'axe Urbain fait état depuis 2014 de :

- 20 dossiers déposés et 5 dossiers en cours d'instruction ;
- 1 502 logements financés (335 en cours d'instruction), soit 46% de l'objectif initial de 4 000 logements rénovés ;

- Un montant total de 2,8 millions d'euros d'aides FEDER (670 000 € en cours d'instruction), soit 54% de l'objectif initial de 6,5 millions d'euros.

Les montants d'aides allouées en 2019 avaient été augmentés à la suite de la concertation menée par la Région Centre-Val de Loire auprès des bailleurs. Cependant, au vu du faible nombre de dossiers déposés, ces crédits ont diminué en 2020.

Il est précisé que des dossiers ont été validés par des autorités urbaines sans dépôt auprès de la Région par des bailleurs. Il est à noter que seuls les projets terminés au 31/12/2022 pourront être pris en compte.

Comme pour l'appel à proposition Rénovation de bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique, les participants expriment des difficultés vis-à-vis des délais.

La localisation en QPV et les critères de performance énergétique (et en particulier l'écart entre la performance de départ et finale d'au moins 100 kWh/m²/an d'autant plus qu'il est souligné que ce patrimoine a fait le plus souvent l'objet de rénovations régulières et même en améliorant encore la performance, il est difficile de faire valoir un tel gain) sont également des freins majeurs au dépôt des dossiers.

La Région précise que :

- Ce programme a fait l'objet de revues de projet régulières pour tenir compte des programmations, des calendriers des bailleurs ;
- Le critère QPV a effectivement alourdi les process du fait de l'institution obligatoire d'un Organisme Intermédiaire (Autorités urbaines). Ce critère était néanmoins nécessaire compte tenu des attendus liés à l'axe urbain. Ce critère ne sera pas reconduit pour le PO FEDER/FSE 2021-2027.
- Quant aux critères énergétiques :
 - ils correspondent à ceux définis par la Région dans le cadre des CRST et qu'il est noté que la Région a financé la réhabilitation de 6 100 logements entre 2014 et 2020
 - ils répondent à des ambitions des instances européennes et à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

Les bailleurs soulignent enfin des soucis dans les cumuls des aides et des taux de financement (affichés jusqu'à 50%, ceux annoncés étant plus faibles que ceux obtenus. Il est à noter qu'un cumul des aides FEDER et ANRU est possible. Il faut néanmoins rester attentif au surfinancement des opérations (les dossiers déposés auprès de la Région sont régulièrement contrôlés à ce sujet). En revanche, les aides européennes ne sont pas cumulables avec celles du Plan France Relance.

PERSPECTIVES ET CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES HLM POUR LE PO FEDER/FSE 2021-2027 EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Claire Guyonnet, chargée de mission FEDER «Transition énergétique» et «Axe urbain» et Jean-Luc Marty, chef de service PO FEDER/FSE – Conseil Régional Centre-Val de Loire

L'élaboration du PO FEDER/FSE 2021-2027 a débuté fin 2019 et se poursuit actuellement avant négociation avec la Commission Européenne. Celui-ci devrait être validé entre septembre et novembre 2021, selon les retours de la Commission. Le dépôt des dossiers pourra débuter à compter de la validation du PO (éligibilité des dépenses à partir du 1^{er} janvier 2021, mais possibilité de déposer une fiche projet auprès de la Région avant cette date).

Le PO FEDER/FSE 2021-2027 comprend 5 priorités dont une concernant le logement social, l'OS n°2 : « Une région plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement à la transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus et de l'économie circulaire et de mobilité durable ». L'OS 2 affiche se décline en 6 objectifs :

- Favoriser l'efficacité énergétique ;
- Promouvoir les énergies renouvelables ;
- Promouvoir une gestion durable de l'eau ;
- Favoriser la transition vers une économie circulaire ;
- Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution ;
- Mettre en place des mobilités plus durables.

L'objectif « favoriser l'efficacité énergétique » tend ainsi à financer (pour le parc privé comme social) :

- Des opérations de rénovation de logements :
 - Incluant des dispositifs de production d'énergies renouvelables et l'utilisation de matériaux biosourcés ;
 - Des interventions à l'échelle de lotissements, îlots ou copropriétés (en priorité fragiles ou dégradées) ;
 - Des opérations dites « zéro énergie » (de type EnergieSprong) ;
 - La rénovation des passoires énergétiques (étiquettes F et G).
- Des opérations de rénovation de bâtiments publics ou tertiaires
- Des actions d'accompagnement, d'animation et d'ingénierie en matière de rénovation énergétique.

Les participants s'interrogent sur l'utilisation obligatoire de matériaux biosourcés (MBS) couplée à des dispositifs de production d'énergies renouvelables, d'autant plus que certains bailleurs relatent des

difficultés dans l'utilisation et la structuration de filières concernant les MBS. La question des seuils est également posée.

La Région précise que les critères donnent le cadre d'intervention général et qu'un document de mise en œuvre opérationnelle plus détaillé, précisant les modalités et conditions d'aides, sera élaboré.

Un tableau facilitant les calculs d'utilisation des MBS mis en place par la Région avec l'appui d'Envirobot Centre est à disposition des organismes. Ce tableau est le même qu'utilisé pour bonifier les opérations dans le cadre des CRST.

L'USH Centre Val de Loire et la Région proposent d'accompagner les bailleurs qui le souhaitent pour les informer sur les MBS et identifier les fournisseurs possibles et les freins rencontrés, avec l'appui d'Envirobot. Les initiatives en faveur du recyclage de matériaux pourront faire l'objet de mesures issues de l'objectif sur le développement de l'économie circulaire (à définir).

Les bailleurs sociaux présents souhaitent également un élargissement du financement FEDER aux logements en étiquette E. Il est à noter que le critère de localisation en QPV disparaît.

La question de la simplification du montage des dossiers est également posée, même si l'accompagnement des services de la Région dans le montage et le dépôt des dossiers est salué. La Région précise que cette simplification est vivement souhaitée par les élus régionaux et qu'elle est tenue de respecter les modalités européennes. La disparition du critère de localisation en QPV allègera par ailleurs les formalités administratives. Il y aura néanmoins toujours des points de contrôle en termes de calculs de surcompensation et de sélection des entreprises réalisant les travaux.

La Région prend note des contributions des bailleurs sociaux pour l'élaboration en cours du PO FEDER/FSE 2021-2027, dont la prochaine version sera prochainement discutée avec la Commission Européenne.

A retenir :

PO FEDER/FSE 2014-2020 : prise en compte des projets qui seront terminés au 31/12/2022 avec remontée des dépenses finales avant le 31/03/2023.

Dossiers à déposer sur le portail « Nos aides en ligne » de la Région Centre-Val de Loire.

A retenir :

Validation prévisionnelle du PO FEDER/FSE 2021-2027 d'ici novembre 2021 selon les retours de la Commission Européenne

Objectif de tendre vers la neutralité carbone avec une priorisation des financements FEDER vers des opérations exemplaires en matière d'efficacité énergétique